

ATTESTATION DE CONSULTATION

(à conserver par le médecin)

Je, soussigné(e), Docteur certifie avoir reçu en consultation ce jour :

Mme, M.

et avoir :

- * apporté les informations définies selon l'article R 145-15-5 du décret n° 2000-570 du 23 juin 2000
- * Recueilli le consentement éclairé dans les conditions prévues à l'article R 145-15-4.

Fait à

Le

Signature du médecin

ATTESTATION DE CONSULTATION

(à adresser au laboratoire)

Je, soussigné(e), Docteur certifie avoir reçu en consultation ce jour :

Mme, M.

et avoir :

- * apporté les informations définies selon l'article R 145-15-5 du décret n° 2000-570 du 23 juin 2000
- * Recueilli le consentement éclairé dans les conditions prévues à l'article R 145-15-4.

Fait à

Le

Signature du médecin